

Séance du 17 Juin 1933.

L'an mil neuf cent trente-trois, et le dix-sept Juin à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montbéliard s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Roger de Laffus, Maire.

Étaient présents: M. M. Marnérot, Coumet, Thiebaud, Dorbesson, Mondoumet, Larrivé, Rouquairol, Maupomé, Suberbelle, Blanchard, Azum, Ladère;

Absents: M. M. Moushi, Meyrel, Clavier, Darque, Dor, Eycheune.

M. le Maire dépose sur le Bureau son compte administratif pour 1932. et se retire de la salle.

Le doyen d'âge du Conseil Municipal, M. Coumet, donne connaissance de ce compte qui fait ressortir les résultats suivants:

Les Recettes s'élèvent à 694 174,65

Les Dépenses s'élèvent à 574 147,17

D'où il résulte un excédent de 120 027,48 qui sera reporté au budget additionnel de 1933

Ceci exposé M. le Maire regagne la salle où le Conseil lui adresse ses félicitations pour sa bonne gestion.

Chapitres additionnels au Budget de 1933

Recettes

Excédent de l'exercice précédent	120 027,48
1. Restes de l'impôt et le revenu d'imprunt inconvertibles	3 000
2. Subvention au M ^{me} de Bénéf. pour assist. médicale gratuite	500
3. " " " " " aux Vicillards	1 000
4. Ind ^{te} due par la C ^{ie} de l'Industrie Polign. au p ^{re} les sapeurs-pompiers	10 500
5. Subvention de l'Etat p ^{re} achat pompe à incendie	14 000
6. Remise d'intérêt de l'imprunt 28 600	394
7. Emprunt pour travaux d'aménagement et d'éclairage des places publiques et boulevard	125 000

Total des recettes

264 981,48

Dépenses

1. Entretien des chemins vicinaux, reliquat	24 986 14
2. Emploi de subvention p ^{re} électrification rurale	18 927
3. Amortissement d'imprunt, reliquat	7 559 1

4. Annuité d'emprunt, reliquat	576,03
5. " " "	6661,44
6. " " "	281,98
7. " " "	1369,63
8. " " "	1575,00
9. Restauration du Boulevard	7105,06
10. Travaux supplémentaires au Boulevard	16712,95
11. Réparations au clocher de l'église	22245,00
12. Frais des registres de l'Etat civil	30,00
13. Contingent pour les aliénés	1500,00
14. Dépenses assistance médicale gratuite	3000,00
15. " " aux Vieillards	3000,00
16. Contingent p ^r protection santé publique	200,00
17. Prime à la natalité	63,00
18. Indemnité logement aux instituteurs	325,00
19. Salaire de la femme de S ^r de l'École maternelle	400,00
20. Eclairage des rues, places publiques et bâtiments etc	2500,00
21. Salaire des cantonniers de la voie urbaine	800,00
22. Force motrice	1800,00
23. Travaux et achats divers	8506,00
24. Indemnité à M. de Tarnieu location terrain	150,00
25. " au cant. Dupuy p ^r trav ^s supplémentaires	250,00
26. Subvention à la Fédération des Mutilés du Travail	50,00
27. Entretien des bâtiments communaux	500,00
28. Emploi subv ^{on} achat pompe à incendie	14000,00
29. achat pompe à incendie (soldes)	650,00
30. Subvention aux anc. combattants 1 ^{er} de Montrijean pour achat de drapeau	100,00
31. Subvention aux anc. combattants 1 ^{er} de Montrijean pour secours aux veuves	200,00
32. Dépenses imprévues	266,44
33. Aménagement des places publiques et Boulevard	75000,00
34. Eclairage du Boulevard	50000,00
35. Emploi de bonif ^{on} d'intérêt d'emprunt de 28000,00	394,00
Total des dépenses supplémentaires	254981,48

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'état du Boulevard et de certaines places publiques laissent beaucoup à désirer et qu'il serait urgent de procéder à un rechargement sérieux et à un nivellement convenable. L'exécution de ces réparations aurait en ce moment un double avantage : celui d'embellir la Ville

et de la rendre plus agréable et aussi celui de procurer du travail à un certain nombre de chômeurs.

Il a fait étudier le projet par M. Audu, Ingénieur du service vicinal à Montrejeau, qui a établi un devis dont il donne immédiatement connaissance au Conseil.

Il demande au Conseil Municipal de vouloir bien l'examiner et, s'il le juge opportun, de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se rangeant à l'avis du Maire, à l'unanimité des voix, approuve le projet d'aménagement des diverses promenades et places publiques de la Ville et restauration des chaussées, présenté par M. Audu;

Et, considérant qu'en ce qui concerne la fourniture de bitume et le cylindrage des matériaux, les deux sociétés avec lesquelles le Département de la Haute-Garonne a traité pour les voies soumises à sa gestion, consentent à faire des conditions identiques à la Ville de Montrejeau;

Que, de plus, il serait avantageux d'effectuer en régie tous les travaux de répandage de matériaux afin de donner du travail à un nombre considérable de chômeurs;

Charge Monsieur le Maire, en vue de l'exécution des travaux faisant l'objet de la présente délibération, de se mettre en rapport avec la Société Chimique de la Gironde pour la fourniture du bitume; 2° avec la S. A. C. E. R. (Société anonyme pour la construction et l'entretien des routes) en ce qui concerne le cylindrage;*

Demande, en outre, l'autorisation d'exécuter en régie les travaux relatifs au répandage des matériaux de tout ordre ainsi que l'arrosage des rechargements.

La fourniture des matériaux devant seule faire l'objet d'un traité de gré à gré après adjudication restreinte entre les entrepreneurs de la Ville de Montrejeau.

Monsieur le Maire fait connaître au
* Il de passer des traités avec ces sociétés aux mêmes conditions que celles qu'elles ont consenties au Département pour l'entretien et la réparation des chemins vicinaux.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal que diverses polices d'assurances contre l'Incendie sont arrivées à expiration et qu'il y aurait lieu de les renouveler en adoptant comme valeur des immeubles à assurer des sommes approximativement en rapport avec le cours actuel des constructions.

Il propose d'assurer à la Compagnie Générale d'assurances, 60 rue de la Victoire à Paris:

1° La Halle avec les locaux de la Mairie,

pour	200 000
Le mobilier y renfermé pour	20 000
Les ouvrages administratifs pour	5 000
2 ^o l'Eglise avec ses dépendances, pour	200 000
les organes y renfermés pour	50 000
les autels, chaire, mobilier, statues, etc. pour	50 000
les cloches, pour	20 000

II A la Compagnie "La Protectrice", 45 rue de Chateaudun, Paris:

l'Eglise avec ses dépendances pour une somme supplémentaire de 300 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Maire et autorise ce dernier à signer avec lesdites Compagnies les polices d'assurances nécessaires pour garantir les immeubles et objets mobiliers dont s'agit;

Dit que les fonds pour payer les primes annuelles desdites assurances seront prélevés sur l'article 37 du Budget primitif.

Monsieur le Maire fait également connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la police d'assurances contre l'Incendie concernant les bâtiments communaux à usage d'abattoir.

Il propose d'assurer à nouveau cet Etablissement à la Compagnie "Le Monde" qui consent des conditions avantageuses; il demande au Conseil de vouloir bien l'autoriser à signer les polices.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve la proposition de M. le Maire et autorise ce dernier à signer avec ladite Compagnie la police d'assurances nécessaire pour garantir les bâtiments communaux dont s'agit;

Dit que les fonds pour payer les primes annuelles de ladite assurance seront prélevés sur l'article 37 du Budget primitif.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. Courtpeyre demandant à ce qu'il soit procédé à la réparation du mur, qu'il dit mitoyen, de son immeuble donnant sur la place Lafayette. Il demande en outre qu'un égout laissant filtrer l'eau dans sa cave soit également réparé.

Il est convenu que M. Courtpeyre se rendra compte de l'état des lieux et proposera les réparations qui, le cas échéant, pourraient incombent à la Ville.

Monsieur le Maire communique au Conseil la correspondance adressée les 10 avril et 11 mai à M. Cazassus au sujet de son immeuble. Les deux lettres étant restées sans réponse, le Conseil décide de reprendre sa liberté d'action, considérant cette affaire comme nulle et non avenue, et ne pouvant être reprise, le cas échéant, que sur de nouvelles bases.

À la suite d'une pétition signée par MM. Bhière, Latour et Larragnague, le Conseil autorise l'installation d'une lampe électrique sur le Chemin de l'Abattoir.

Monsieur le Maire demande au Conseil, si telle est son intention, de voter la subvention annuelle à la Poste automobile Rurale.

À l'unanimité, le Conseil estime que pour cette année particulièrement chargée, les ressources ordinaires du budget ne permettent pas d'allouer de subvention à ce service qui ne paraît pas offrir beaucoup d'avantages.

Monsieur le Maire explique au Conseil que suivant l'article 5 du cahier des charges pour la concession de la distribution rurale d'énergie électrique la Commune doit fixer le montant de la majoration que le concessionnaire doit percevoir pour le compte de cette dernière en retour de la remise des installations lui appartenant, mais en considération de la modicité des ressources que procurerait ce recouvrement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il ne jugerait pas opportun d'abandonner aux usagers de l'Électricité, cette année du moins, le bénéfice de cette surtaxe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, est d'avis de renoncer, pour cette année, à la perception de la majoration dont il s'agit.

M. Dorbessan demande la parole et donne connaissance au Conseil Municipal d'une proposition de M. Labat, mécanicien à Montrigian, au sujet de la distribution d'eau.

Dans une étude intéressante à de nombreux points de vue, M. Labat met en parallèle les nombreux inconvénients de la situation présente et les avantages sérieux qui pourraient naître de l'application de son projet.

Intéressé par la question le Conseil demande à la Commission des Eaux de se réunir d'urgence et de lui présenter un rapport.

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les ressources ordinaires de la Commune ne permettant pas de faire face aux dépenses nécessitées par

les travaux d'aménagement des divers promenades et places publiques de la Ville dont le projet vient d'être approuvé par le Conseil Municipal, et qu'il y a lieu de recourir à l'emprunt.

Il propose au Conseil Municipal de s'adresser à la Caisse primaire d'Assurances Vieillesse et Invalidité de la Région Toulousaine pour la réalisation de cet emprunt (cette Caisse paraissant offrir en ce moment, les plus grands avantages) et demande l'autorisation de signer le traité à intervenir entre ladite Caisse et la Commune.

Ces faits exposés, le Conseil délibère ce qui suit:

Un emprunt de la somme de 90 000 francs sera, à la diligence de M. le Maire, contracté auprès de la Caisse Primaire d'Assurances Vieillesse et Invalidité de la Région Toulousaine, sous réserve de l'approbation de M. le Préfet.

La Commune se libérera de la somme due à l'établissement prêteur par suite de cet emprunt en trente années à compter du 1^{er} janvier 1934, au moyen de trente annuités comprenant outre la somme nécessaire à l'amortissement du Capital l'intérêt dudit Capital à 6% par an.

Le taux d'amortissement de cet emprunt étant de 7.2266%, l'annuité à verser s'élèvera à 6.503 francs 94 et le paiement en sera assuré au moyen de 13,65 centimes extraordinaires recouvrables pendant trente ans à partir du 1^{er} janvier 1934.

Toutefois si la réalisation de cet emprunt pendant l'année 1933 mettait la commune dans l'obligation de verser une première mensualité dans le cours du présent exercice il y serait pourvu au moyen des ressources disponibles.

Le Conseil Municipal autorise enfin M. le Maire à signer le traité qui interviendra ultérieurement entre l'établissement prêteur et la Commune pour la fixation des conditions du prêt.

Sur la proposition de M. le Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien de la Taxe vicinale pour 1934.

Demande Rien épouse Sloan

La commission administrative du Bureau de Bienfaisance ayant rejeté cette demande l'intéressé ne remplissant pas les conditions imposées par la loi, le Conseil Municipal homologue cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

Femmes en couches

en et le vœu suivant qu'il charge M. le Maire de transmettre à l'Autorité compétente :

Considérant l'importance des marchés hebdomadaires attirant dans la commune un nombre considérable de vendeurs et d'acheteurs venant des cantons et même des arrondissements voisins au moyen de véhicules automobiles et, par suite, la nécessité d'un ordre de plus en plus rigoureux ;

Considérant l'importance de la Ville au point de vue industriel attirant chaque jour de l'extérieur de nombreux ouvriers et des étrangers qu'il est indispensable de surveiller et de surveiller ;

Considérant l'intensité de la circulation pendant les mois d'été sur la route nationale qui traverse la Ville dans toute sa longueur et où les automobiles se rendant dans les villes d'été avoisinantes s'entrecroisent toute la journée et sont un danger permanent pour la population ;

Considérant que la brigade de gendarmerie de Montrejean composée simplement de cinq unités, ayant déjà à assurer le service sur une vaste étendue de territoire, doit encore surveiller le trafic à la gare de Montrejean distante de 1500 mètres de la Ville, et exercer une incessante vigilance dans l'agglomération de la cité ;

En et le vœu que la Brigade de Montrejean soit renforcée de deux unités avec, à sa tête, un adjudant comme chef de Poste.

1. Ligny
 Aug. Dubois
 Boudonnet
 Rouget
 Rouget
 L. Briabaut
 Rouget
 Roger de Cassin